

Résumé pour les citoyens

Acte pour le marché unique II

Ensemble pour une nouvelle croissance

QUEL EST L'ENJEU?

- Tous les citoyens européens ont la possibilité d'étudier, de résider, de faire des achats, de travailler et de prendre leur retraite dans n'importe quel pays de l'Union européenne. Depuis 20 ans, le marché unique européen permet aux entreprises de l'UE de vendre leurs produits et leurs services à quelque 500 millions de consommateurs.

Cette liberté se traduit par un plus grand choix et de meilleurs prix pour les consommateurs, et par davantage de possibilités de croissance pour les entreprises.

- Entre 1992 et 2008, le marché unique a créé 2,8 millions d'emplois et permis une hausse de 2,1 % du PIB.
- Le marché unique n'est cependant pas achevé. Il doit s'adapter à des pressions sociales, démographiques et technologiques en constante évolution pour continuer à créer de la croissance et des emplois, et à renforcer la cohésion sociale.
- En 2011, le premier Acte pour le marché unique a proposé 50 actions qui sont actuellement adoptées par le Parlement européen et les ministres nationaux au sein du Conseil de l'UE.

En 2012, la Commission a défini 12 actions prioritaires dans l'Acte pour le marché unique II afin de favoriser la poursuite de ce développement.

QUE PROPOSE LA COMMISSION?

La Commission a dressé la liste des actions clés à mener pour stimuler la croissance, l'emploi et la cohésion sociale dans l'UE:

Établir des réseaux totalement intégrés

1. **Transport ferroviaire:** améliorer la qualité et réduire le prix des services pour les voyageurs dans toute l'UE.
2. **Transport maritime:** créer un marché unique du transport maritime pour simplifier le transport des marchandises.
3. **Transport aérien:** renforcer la sécurité, l'efficacité et la performance environnementale du secteur.
4. **Énergie:** poursuivre l'intégration du marché européen de l'énergie pour offrir de meilleurs services aux consommateurs à des prix abordables, encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et garantir la sécurité de l'approvisionnement.

Encourager la mobilité transnationale des citoyens et des entreprises

5. **Mobilité individuelle:** faciliter la recherche d'emploi des citoyens dans un autre pays de l'UE au moyen d'un instrument électronique européen de recrutement, d'orientation et de placement.
6. **Accès aux financements:** créer de nouveaux instruments d'investissement pour que les citoyens puissent investir plus facilement dans des projets à long terme dans l'économie réelle.

7. **Environnement des entreprises:** moderniser les règles en matière d'insolvabilité pour simplifier les procédures transfrontalières afin d'aider les entreprises à s'en sortir et, lorsqu'elles n'y parviennent pas, offrir une deuxième chance aux chefs d'entreprise.

Soutenir l'économie numérique en Europe

8. **Services:** promouvoir les services en ligne en rendant les paiements électroniques plus efficaces.
9. **Marché unique du numérique:** offrir à un maximum de particuliers et d'entreprises un accès à des infrastructures de communication à grande vitesse.
10. **Facturation électronique:** rendre la facturation électronique obligatoire pour l'achat de produits et de services par les autorités publiques (marchés publics).

Renforcer l'entrepreneuriat social, la cohésion sociale, la confiance des consommateurs et la prévention des discriminations à leur égard

11. **Consommateurs:** améliorer la sécurité des produits grâce à des règles plus cohérentes et mieux appliquées.
12. **Cohésion sociale:** garantir l'accès de tous les citoyens européens à un compte bancaire de base, assurer la transparence des frais bancaires et simplifier la procédure pour changer de banque.

QUI SERONT LES BENEFICIAIRES?

- **Les consommateurs, étudiants, demandeurs d'emplois, travailleurs et retraités européens**
- **Les entreprises** profiteront de la suppression des obstacles à leurs activités au sein du marché unique
- **Les pouvoirs publics** réaliseront des économies et proposeront des services de manière plus avisée

QUELLES SONT LES PROCHAINES ETAPES?

- Les douze actions clés sont détaillées dans l'«Acte pour le marché unique II: Ensemble pour une nouvelle croissance».
- La Commission s'engage à présenter toutes les propositions législatives clés d'ici au printemps 2013 et toutes les mesures non législatives au plus tard à la fin de 2013.
- Les propositions législatives devraient être examinées selon la procédure accélérée au sein du Parlement européen et du Conseil de l'UE et adoptées en priorité d'ici au printemps 2014, avant les vacances parlementaires.